

SPFBIRMINGHAM PRESENTE

مختصر شرح

كتاب التوحيد



TRADUIT PAR
MEHDI ABOU ABDIRRAHMAN

LE RÉSUMÉ EXPLICATIF DU LIVRE DE L'UNICITÉ
DE CHEIKH AL-ISLÂM MOHAMMAD BIN 'ABDIL-WAHHÂB
PAR L'ÉMINENT SAVANT
CHEIKH SÂLIH BIN FAWZÂN BIN 'ABDILLÂH AL-FAWZÂN



S_DESIGN

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

- L'auteur¹ –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

"Et d'après eux deux d'après Sahl ibn Sa'd –qu'Allah l'agrée– que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit le jour de Khaybar :

"Je vais certes donner l'étendard demain à un homme qui aime Allah et Son Messager et qu'Allah et Son Messager aiment, par les mains duquel Allah accordera la victoire".

Les gens passèrent alors la nuit à discuter au sujet de celui qui recevra l'étendard et lorsqu'ils furent au matin, ils se rendirent chez le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ chacun d'eux espérant que l'étendard lui serait donné.

Il صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit alors : "Où est 'Alî bnou Abî Tâlib ?".

¹ N.d.t: Cheikh Al-Islâm Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb qu'Allah lui fasse miséricorde. Pour une biographie succincte voir: <http://www.spfbirmingham.com/index.php/audio-ecouter-les-cours/aquidah-et-manhaj-croyance-et-methodologie/245-le-resume-de-l-explication-du-livre-de-l-unicite.html>

Il fut alors dit : "Il se plaint de ses yeux".

Et ils envoyèrent alors quelqu'un le chercher et il fût amené et il

صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ crachota sur ses yeux et invoqua pour lui.

Il fut alors guéri comme s'il n'avait pas souffert de douleurs et il

صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ lui donna l'étendard et dit :

"Avance avec prudence jusqu'à ce que tu arrives à leur position puis appelle-les à l'Islam et informe les au sujet de ce qui leur y est obligatoire quant au droit d'Allah Le Très-Haut car –par Allah !– qu'Allah guide un seul homme par ton intermédiaire est meilleur pour toi que les chameaux roux".

Yadoukouna : Yakhoudouna".

- L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :
 - Sahl ibn Sa'd : C'est Sahl bnou Sa'din bni Mâliki bni Khâlidin Al-Ansârî Al-Khazrajî As-Sâ'idî, noble et célèbre Compagnon, décédé en l'an 88 de l'Hégire alors qu'il avait plus de cent ans
 - Wa lahoumâ : Et d'après eux deux : C'est-à-dire Al-Boukhârî et Mouslim dans leurs deux Authentiques
 - Yawma Khaybar : C'est-à-dire le jour du siège de Khaybar en l'an 7 de l'Hégire
 - Ar-Râyah : L'étendard : Le drapeau de l'armée vers lequel ils reviennent dans l'attaque et la retraite

- Yaftahou Allahou ‘alâ yadayhi : par les mains duquel Allah accordera la victoire : C’est une information de la bonne nouvelle quant à la victoire qui va se réaliser
- Laylatahoum : Leur nuit : A l’accusatif car circonstanciel de temps
- Ayyouhoum : Lequel parmi eux : Ayyou étant au nominatif ...²
- ‘Alî bnou Abî Tâlib : C’est le fils de l’oncle paternel du Messenger d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et le mari de Fâtimah la fille du Messenger d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et le quatrième calife et parmi les tout premiers à se convertir à l’Islam et l’un des dix à qui la bonne nouvelle du Paradis a été annoncée (auxquels le Paradis a été annoncé)
- Yachtakî ‘aynayhi : Il se plaint de douleurs à ses yeux : C’est-à-dire qu’ils lui font mal en raison de la conjonctivite
- Fabaraa : Il fut donc guéri : Avec une fâtha sur le râ comme Daraba et il est permis de mettre une kasrah comme ‘alima c’est-à-dire qu’il fut guéri d’une guérison complète
- A’tâhou ar-râyah : Il lui donna l’étendard
- Ounfoudh : C’est-à-dire : Pars !
- ‘Alâ rislika : Avec prudence sans te précipiter
- Bisâhatihim : A leur position : Sur leurs terres et ce qui est proche de leurs forteresses

² N.d.t : Voir à la source pour l’explication complète de ce point grammatical en Arabe.

- Ilâl–Islâm : A l'islam : Et c'est la soumission à Allah par l'unicité et la soumission à Lui par l'obéissance et de s'innocenter (se purifier) de l'association et de ses gens
 - Wa akhbirhoum... : Et informe les etc. : C'est-à-dire que s'ils acceptent ton appel à l'islam qui est l'unicité, alors informe les de ce qui leur est obligatoire après cela quant au Droit d'Allah en islam en termes de prière et de zakât et de jeûne et de pèlerinage etc.
 - La an yahdiya Allah : Qu'Allah guide...
 - Houmri an-na'am : les chameilles rousses : Et ce sont les biens les plus précieux chez les Arabes
- Le sens général du hadîth :
- Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a annoncé aux Compagnons la bonne nouvelle de la victoire des musulmans contre les juifs le lendemain par les mains d'un homme de grand mérite et qui a de l'amour pour Allah et Son Messager صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et donc les Compagnons se sont dressés pour observer car tous désiraient être cet homme en raison de leur diligence quant au bien et lorsqu'ils se sont rendus au rendez-vous, le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ demanda 'Alî et il se trouva qu'il n'était pas présent en raison de la maladie qui l'a touchée à ses yeux puis il fut présent et le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ crachota sa salive bénie dans ses yeux et ce qu'il avait comme douleur disparut complètement et il lui confia le commandement de l'armée.

Et il صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ lui ordonna d'avancer avec prudence jusqu'à ce qu'il se rapproche de la forteresse de l'ennemi et qu'il leur demande d'entrer en Islam et que s'ils acceptent, qu'il les informe de ce qui est obligatoire aux musulmans comme prescriptions puis il mit en évidence à 'Alî le mérite de l'appel à Allah et que si se réalise pour le prédicateur qu'un homme soit guidé par son intermédiaire cela est meilleur pour lui que les biens de ce Bas-Monde les plus précieux et qu'en est-il alors si sont guidés par son intermédiaire encore plus de gens ?!

- Le rapport entre le hadîth et le chapitre est qu'il y a dans le hadîth le caractère légiféré de l'invitation à l'Islam qui est le sens de l'attestation que "nul n'est en droit d'être adoré à part Allah" et la mise en évidence du mérite de l'appel à cela.
- Ce que l'on tire comme bénéfiques du hadîth :
 1. Un mérite évident de 'Alî bin Abî Tâlib -qu'Allah l'agrée- et une attestation de la part du Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ quant à son amour pour Allah et pour Son Messenger صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et à sa Foi intérieurement et extérieurement
 2. L'affirmation qu'Allah aime Ses alliés³ d'un Amour qui sied à Sa Majesté comme tous Ses Attributs Sacrés et Nobles

³ N.d.t : L'allié (le walî) est tout croyant pieux comme Cheikh Al-Islâm Ibn Taymiyyah -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans son livre Al-farq bayna awliyâi Ar-Rahmân wa awliyâi ach-chaytân, p.49 : "Les alliés d'Allah sont les croyants pieux comme Allah a dit (ce dont la traduction rapprochée du sens est) : " En vérité, les alliés d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés, ceux qui croient et qui craignent [Allah]". Sourate Younous v.62-63".

3. La diligence des Compagnons dans le bien et la compétitivité entre eux dans les actions vertueuses qu'Allah les agrée
4. Le caractère légiféré du bon comportement lors du combat et du délaissement de l'irréflexion et des sons qui dérangent dont on n'a pas besoin
5. L'ordre de douceur et d'indulgence de l'imam (le leader) à ses agents sans faiblesse ni rupture de résolution
6. L'obligation de l'appel à l'Islam surtout avant de combattre les mécréants
7. Il est obligatoire de combattre les mécréants qui refusent l'appel⁴
8. L'appel se fait de manière graduelle et donc il est demandé au mécréant premièrement d'entrer en Islam en prononçant les deux professions de Foi (ach-chahâdatân) puis on lui ordonne de s'acquitter des prescriptions en Islam après cela
9. Le mérite de l'invitation à l'Islam et ce que cela contient comme bien pour l'invité et l'invitant car il se peut que l'invité soit guidé et que l'invitant soit rétribué par une immense récompense et Allah est Le plus Savant
10. Une preuve parmi les preuves de la prophétie du Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et ce car il a annoncé la

⁴ N.d.t : Ceci est du ressort des gens qui détiennent le commandement parmi les musulmans selon des règles précises connues des gens de science et n'est pas du ressort du commun des musulmans.

bonne nouvelle de la victoire avant que cela n'arrive et en raison de la guérison de la maladie par sa salive

11. La Foi en la prédestination (al-qadâ wal-qadar) en raison de l'obtention de l'étendard pour celui qui ne la recherchait pas et la privation de son obtention pour celui qui la recherchait
12. Il n'est pas suffisant de se donner le nom d'Islam (de s'appeler musulman) mais au contraire il faut obligatoirement en connaître les obligations et s'en acquitter
 - L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

Chapitre de l'explication de l'Unicité et de l'attestation que "nul n'est en droit d'être adoré à part Allah" :

Et de la parole d'Allah (dont la traduction rapprochée du sens est) :

"Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtement. Le châtement de ton Seigneur est vraiment redouté".

Sourate Al-Isrâ v.57.

- L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :
 - Le rapport entre le chapitre et le Livre de l'Unicité :
L'auteur ayant parlé dans les chapitres précédents de l'Unicité et de ses mérites et de l'invitation à elle et de la

crainte de son contraire qui est l'association, il a expliqué dans ce chapitre –qu'Allah lui fasse miséricorde– son sens car certaines gens se trompent dans son sens pensant que son sens n'est que l'affirmation de l'unicité de Seigneurie.

Cela n'est pas ce qui est entendu quant à l'Unicité car ce qui est entendu n'est que ce qui est indiqué par les textes qu'à cités l'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde– dont une partie dans ce chapitre et c'est que l'Unicité est de vouer une adoration exclusive à Allah et se purifier de l'association.

Et il a juxtaposé l'attestation que "nul n'est en droit d'être adoré à part Allah" à l'Unicité afin de montrer que leur sens à eux deux est unique sans aucune différence.

- Yad'oun : Ils invoquent : C'est-à-dire qu'ils les invoquent en dehors d'Allah et ce sont les Anges et les Prophètes et les vertueux et d'autres et donc le pronom qui est le sujet du verbe "ils invoquent" ce sont les mécréants
- Yabtaghoun : Ils cherchent (eux-mêmes) : C'est-à-dire : ils demandent et le pronom qui est le sujet du verbe, ce sont ceux qui sont invoqués parmi les Anges et autres
- Al-Wasîlah : Le moyen : Ce par lequel on se rapproche d'Allah et donc le sens du moyen de se

rapprocher d'Allah est qu'il fasse une action vertueuse qui le rapproche d'Allah

- Wa yarjouna rahmatah : Et ils espèrent Sa Miséricorde : C'est-à-dire qu'ils n'espèrent en personne en dehors de Lui
- Wa yakhâfouna 'adhâbah : Et ils craignent Son châtiment : C'est-à-dire qu'ils ne craignent personne en dehors de Lui

➤ Le sens général du verset :

Allah Le Très-Haut informe que ceux-là que les associateurs invoquent en dehors d'Allah parmi les Anges et les Prophètes et les vertueux se précipitent (eux-mêmes) à chercher à se rapprocher d'Allah et espèrent Sa Miséricorde et craignent Son châtiment et donc si telle est leur situation ils font partie des serviteurs et donc comment pourraient-ils être invoqués avec Allah Le Très-Haut alors qu'ils sont occupés avec eux-mêmes invoquant Allah et cherchant à se rapprocher de Lui en L'adorant

➤ Le rapport entre le verset et le chapitre :

Le verset indique le sens de l'Unicité et de l'attestation que "nul n'est en droit d'être adoré en dehors d'Allah" et c'est de délaisser ce sur lequel sont les associateurs en termes d'invocation des vertueux et de demande d'intercession aux vertueux pour eux auprès d'Allah pour la dissipation du mal ou sa réduction car cela est l'association majeure

➤ Ce que l'on tire comme bénéfices du verset :

1. La réfutation à l'encontre de ceux qui invoquent les alliés (d'Allah) et les vertueux pour dissiper le mal ou obtenir le bien car ceux-là qui sont invoqués ne possèdent rien pour eux-mêmes comme mal ou comme bien et donc comment possèderaient-ils cela pour autrui ?!
2. La mise en évidence de la grande crainte des Prophètes et des vertueux envers Allah et la mise en évidence de leur espoir en Sa Miséricorde

▪ L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

"Et de Sa parole (dont la traduction rapprochée du sens est) :

"Et lorsqu'Abraham dit à son père et à son peuple: "Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera".

Sourate Az-Zukhruf v.26-27.

▪ L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin

'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

- Barâoun mimmâ ta'boudoun : Je désavoue totalement ce que vous adorez : C'est-à-dire : Je suis innocent de tous ceux que vous adorez
- Illâl-ladhî fataranî : à l'exception de Celui qui m'a créé : C'est-à-dire qui m'a créé et c'est Allah et Il est le Seul que j'adore

- Le sens général du verset :

Allah informe au sujet de Son serviteur et Messager et ami proche qu'il s'est innocenté de tous ceux que son père et son peuple adoraient et il n'a fait exception que de Celui Qui l'a créé et c'est Allah et donc il l'adorait Lui Seul sans Lui donner d'associé

- Le rapport entre le verset et le chapitre :

Le verset indique que le sens de l'Unicité et de l'attestation que "nul n'est en droit d'être adoré à part Allah" est de s'innocenter de l'association et de vouer une adoration exclusive à Allah.

L'attestation "nul n'est en droit d'être adoré à part Allah" consiste en la négation que l'ami proche (d'Allah) a exprimée dans sa parole (dont la traduction du sens est) "Je désavoue totalement" et en l'affirmation qu'il a exprimée dans sa parole (dont la traduction du sens est) "à l'exception de Celui qui m'a créé".

- Ce que l'on tire comme bénéfices du verset :

1. Le sens de "nul n'est en droit d'être adoré à part Allah" (Lâ ilâha illa Allah) est l'Unicité d'Allah en Lui vouant une adoration sincère et en se désavouant de l'adoration de tout autre que Lui
2. Faire apparaître le désaveu de la religion des associateurs
3. Le caractère légiféré de se désavouer des ennemis d'Allah et ce même s'ils sont les gens les plus proches

- L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :
 "Et de Sa parole (dont la traduction rapprochée du sens est) :
 "Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu Unique. Pas de divinité à part Lui! Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent".
 Sourate At-Tawbah v.31"⁵.
- L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :
 - Ittakhadhôu : Ils ont pris : C'est-à-dire les juifs et les chrétiens
 - Ahbârahôum : Leurs rabbins : C'est-à-dire leurs savants
 - Wa rouhbânahôum : Et leurs moines : C'est-à-dire leurs adorateurs
 - Arbâban : Seigneurs : C'est-à-dire des législateurs qui leur légifèrent ce qui est licite et ce qui est illicite car la Législation fait partie des Spécificités du Seigneur et donc quiconque obéit en cela à une créature l'aura prise comme Seigneur

⁵ Le Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a expliqué ce verset à 'Addî bnou Hâtîm lorsqu'il est rentré chez le Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et qu'il l'a entendu réciter ce verset et 'Addî dit : "Ils ne les ont pas adorés ?!" Le Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ répondit : "Mais si, ils leur ont jugé le licite comme étant illicite et ils leur ont jugé l'illicite comme étant licite et ils les ont suivis et ceci est donc leur adoration d'eux". Rapporté par At-Tirmidhî n°3094 et c'est un hadîth jugé bon (hasan) et par Ibn Abî Chaybah dans son Mousannaf 7\167 n°34925.

- Wal-masîha bna Maryam : Ainsi que le Christ fils de Marie : C'est-à-dire qu'ils ont pris 'Îsâ (Jésus) عليه السلام comme Seigneur en l'adorant
- Soubhânahou 'ammâ youchrikoun : Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent : C'est-à-dire qu'Allah est Exempt et Pur de tout associé et de tout semblable

■ Le sens général du verset :

Allah Le Très-Haut informe au sujet des juifs et des chrétiens qu'ils ont demandé conseil aux hommes parmi les savants et les adorateurs et leur ont obéi dans le fait de juger licite ce qu'Allah a interdit et juger illicite ce qu'Allah a permis et donc ils les ont par cela placés au degré du Seigneur parmi les Spécificités de Qui réside le fait de juger licite (tahlîl) et le fait de juger illicite (tahrîm) comme les chrétiens qui ont adoré 'Îsâ et ont prétendu qu'il est le fils d'Allah et ont donc délaissé le Livre d'Allah dans lequel Il leur a ordonné de Lui obéir à Lui Seul et de L'adorer à Lui Seul et cette information de Sa part inclut le blâme de ce qu'ils ont commis et c'est pour cela qu'Il S'est Exempté (Purifié) Lui-Même de ce que cette action contient comme association à Lui.

■ Le rapport entre le verset et le chapitre :

Ce verset indique que le sens de l'Unicité et de l'attestation que "nul n'est en droit d'être adoré à part Allah" est de vouer une obéissance exclusive à Allah dans le fait de juger licite ce qu'Il a permis et de juger illicite ce qu'Il a interdit et que quiconque a pris un individu en dehors d'Allah jugeant licite ce qu'il (cet

individu) a jugé licite et jugeant illicite ce qu'il (cet individu) a jugé illicite est alors un associateur.

- Ce que l'on tire comme bénéfices de ce verset :
 1. Obéir à Allah dans le tahlîl et le tahrîm fait partie du sens de l'Unicité et de l'attestation que "nul n'est en droit d'être adoré à part Allah"
 2. Quiconque obéit à une créature dans le tahlîl de ce qui est illicite et le tahrîm de ce qui est licite aura pris un associé à Allah
 3. La réfutation à l'encontre des chrétiens dans leur croyance au sujet de 'Îsâ (Jésus) عليه السلام et la mise en évidence qu'il est un serviteur d'Allah
 4. Exempter Allah de toute association

Source:

Al-Moulakhas fî charhi kitâb at-tawhîd du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân -qu'Allah le préserve- p.57 à 65 aux éditions Dâr Al-'Âsimah.

Traduit par Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân Al-Maghribî le 19-06-2015.

www.spfbirmingham.com

Twitter @mehdimaghribi